

## **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **13 mai 2020**, à 17 h.

Le Conseil de la MRC des Etchemins siège en séance ordinaire par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

François Michon (Saint-Luc)  
Camil Turmel (Lac-Etchemin)  
Martine Boulet (Saint-Benjamin)  
Simon Carrier Tanguay (Sainte-Sabine)  
Lucie Gagnon (Saint-Louis)  
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)  
Marielle Lemieux (Saint-Magloire)  
Guylain Turcotte (représentant de Saint-Prosper)  
Joey Cloutier (Saint-Zacharie)  
René Allen (Sainte-Aurélie)  
Christian Chabot (Sainte-Justine)  
Hector Provençal (Sainte-Rose)

Madame Rachel Goupil, mairesse suppléante de la Municipalité de Saint-Camille, est présente à la rencontre.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Couët, préfet.

***Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.***

Assistent également à la séance, par visioconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Dominique Vien, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint et Madame Linda Gilbert sont aussi présents.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Richard Couët, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2020-05-01**

### **01.01 - HUIS CLOS AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,  
ET RÉSOLU

QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. Que la bande audio des délibérations soit versée sur le site Internet de la MRC dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-05-02**

## **02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le point *DIVERS* ouvert :

### **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### **01.01 - HUIS CLOS AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL**

### **02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2020**

### **04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION**

#### **04.01 - Administration**

##### **04.01.01 - Liste des comptes à payer**

##### **04.01.02 - État des encaissements et déboursés**

##### **04.01.03 - Renouvellement contrat d'assurance 2020**

#### **04.02 - Ressources humaines**

##### **04.02.01 - Ouverture du bureau au public et rappel des employés**

##### **04.02.02 - Réponse au grief numéro 2020-01**

##### **04.02.03 - Nomination d'un comité de sélection pour l'embauche d'un inspecteur en urbanisme**

#### **04.03 - Législation**

##### **04.03.01 - Heure des prochaines séances du conseil pendant le huis clos**

### **05 - DIRECTION GÉNÉRALE**

#### **05.01 - Informations de la directrice générale**

#### **05.02 - Ratification des décisions prises par la directrice générale et le Comité administratif**

#### **05.03 - Suivi des contrats en communication**

### **06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**

#### **06.01 - Intervention du préfet**

#### **06.02 - Intervention des membres des comités**

- 07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)**
- 08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION**
  - 08.01** - Nomination personne désignée adjointe responsable de l'application du règlement no 96-10
  - 08.02** - Nomination premier intervenant gestion des cours d'eau - Saint-Camille
- 09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT**
  - 09.01** - Ressource en eau potable et traitement des eaux usées
  - 09.02** - Vidange des étangs
  - 09.03** - Réparation usine centre de traitement des boues
  - 09.04** - Entente avec Environek pour disposition des tubulures
    - 09.04.01** - Projet tubulure
  - 09.05** - Projet "Symbiose industrielle"
- 10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)**
  - 10.01** - Lettre du Ministère de la Sécurité publique - suivi rapport annuel 2018
- 11 - DOSSIERS RÉGIONAUX**
  - 11.01** - Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional (ancien FDT)
    - 11.01.01** - Priorités d'intervention
    - 11.01.02** - Politiques de soutien du Fonds régions et ruralité 2020-2021
    - 11.01.03** - Tableau de répartitions du programme "Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)"
  - 11.02** - Radio Bellechasse - dossier relocalisation
  - 11.03** - Plan de relance - Dossier Modex
  - 11.04** - Dossier Internet
- 12 - AFFAIRES NOUVELLES**
  - 12.01** - Entériner signature du contrat du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises
- 13 - DEMANDE DON / COMMANDITE**
- 14 - DEMANDE D'APPUI**
  - 14.01** - Tableau des initiatives régionales - Achat local
  - 14.02** - Voix du Sud
  - 14.03** - Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins
  - 14.04** - Caisse Desjardins
- 15 - CORRESPONDANCE**
  - 15.01** - Fermeture du territoire - Réponse de la Direction de santé publique
  - 15.02** - Nomination mairesse suppléante - Saint-Luc
  - 15.03** - Programme aide au développement transport collectif - Volet II
- 16 - DIVERS**
- 17 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-05-03

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 8 AVRIL 2020**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement numéro 025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER  
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,  
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2020 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES /  
LÉGISLATION**

**04.01 - Administration**

2020-05-04

**04.01.01 - Liste des comptes à payer**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR  
PROVENÇAL,  
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant trois cent quatre-vingt-sept mille trente-neuf dollars et quatre-vingt-dix cents (387 039.90 \$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**04.01.02 - État des encaissements et déboursés**

État transmis avec l'avis de convocation.

**04.01.03 - Renouvellement contrat d'assurance 2020**

Dépôt du document du renouvellement du contrat d'assurance de PMT Roy.

**04.02 - Ressources humaines**

2020-05-05

**04.02.01 - Ouverture du bureau au public et rappel des employés**

CONSIDÉRANT le déconfinement progressif annoncé par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en Comité de travail du Conseil de la MRC le 6 mai 2020, les maires se sont prononcés en accord avec le rappel de tous les employés (ceux en télétravail et ceux en arrêt de travail) et avec la réouverture des bureaux aux citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE soit entérinée la décision de rappeler le 11 mai 2020 les employés en télétravail et ceux qui avaient été mis à pied. Que tous les employés reviennent travailler physiquement au bureau de la MRC. Que l'ouverture au public des bureaux soit effective le 11 mai 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-05-06**

**04.02.02 - Réponse au grief numéro 2020-01**

CONSIDÉRANT la demande du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) adressée à Madame Dominique Vien, directrice générale de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, en date du 5 mai 2020 laquelle demandait de bien vouloir transmettre le grief numéro 2020-01 au Conseil de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins ont analysé le grief, la réponse de la directrice générale et ladite demande du syndicat ci-devant mentionnée lors du comité de travail du 6 mai 2020 et qu'à cette occasion le Conseil de la MRC des Etchemins a convenu de maintenir la décision telle que soumise au président du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section local 4179, Monsieur Jean-François Morin, en date du 30 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins maintient la décision soumise par la directrice générale en date du 30 avril 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-05-07**

**04.02.03 - Nomination d'un comité de sélection pour l'embauche d'un inspecteur en urbanisme**

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur en urbanisme a été affiché et que des candidatures ont été reçues;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de former un Comité de sélection pour procéder aux entrevues des candidats retenus;

CONSIDÉRANT QUE ledit Comité de sélection doit être formé de Lucie Gagnon, Dominique Vien et Annie Venables;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR  
PROVENÇAL,  
ET RÉSOLU

QUE madame la mairesse Lucie Gagnon, la directrice générale Dominique Vien et la coordonnatrice du service d'inspection Annie Venables formeront le comité de sélection pour l'embauche d'un inspecteur en urbanisme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**04.03 - Législation**

**2020-05-08**

**04.03.01 - Heure des prochaines séances du conseil pendant le huis clos**

ATTENDU l'état d'urgence décrété et la possibilité de tenir à huis clos

les séances;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,  
ET RÉSOLU

QUE tant que le huis clos sera en vigueur, les séances du Conseil de la MRC des Etchemins se tiendront aux dates prévues au calendrier, mais, que celles-ci débiteront à 17h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **05 - DIRECTION GÉNÉRALE**

### **05.01 - Informations de la directrice générale**

2020-05-09

### **05.02 - Ratification des décisions prises par la directrice générale et le Comité administratif**

CONSIDÉRANT l'état sanitaire d'urgence décrété sur son territoire par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT les diverses mesures mises en place par les gouvernements durant les dernières semaines et qui ont un impact direct sur les employés et sur le fonctionnement de la MRC;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-04-22 par laquelle le Conseil de la MRC des Etchemins a autorisé le Comité administratif à prendre les décisions nécessaires au bon fonctionnement de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Comité administratif a tenu plusieurs rencontres afin de prendre les décisions requises dans le contexte de la pandémie mondiale COVID-19;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la MRC des Etchemins ont été informés des décisions prises;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins entérine les mesures mises en place par la directrice générale et le Comité administratif, relatives aux décisions requises en raison de la pandémie COVID-19.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **05.03 - Suivi des contrats en communication**

Point d'information.

## **06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**

### **06.01 - Intervention du préfet**

Monsieur Richard Couët a participé à différentes rencontres par le biais de visioconférences durant le dernier mois. Plusieurs concernaient la mise à jour des informations de la pandémie et de l'état sanitaire d'urgence toujours en vigueur.

### **06.02 - Intervention des membres des comités**

- Document aide direct aux familles: Madame Marielle Lemieux, Mme Lemieux a participé à une rencontre de la Ressourcerie Bellechasse;
- Monsieur Réjean Bédard a participé à une rencontre de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches;
- Monsieur Camil Turmel a participé à trois rencontres du Comité

de gestion des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse, une rencontre du comité du Bassin versant de la rivière Etchemin et une rencontre du Centre Universitaire des Appalaches;

- Monsieur René Allen a participé à deux rencontres: Société d'aide au développement de la collectivité Bellechasse-Etchemins (SADC) et Comité de bassin versant de la rivière Chaudière (COBARIC);
- Madame Martine Boulet a participé à un Comité de sécurité publique.

## **07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)**

Aucun projet.

## **08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION**

2020-05-10

### **08.01 - Nomination personne désignée adjointe responsable de l'application du règlement no 96-10**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a adopté, le 24 mars 2010, un règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau pour l'ensemble de son territoire et ce tel que prévu à l'article 104 de la Loi sur les compétences municipales (LCM);

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gabriel Gosselin a été désigné personne désignée responsable de l'application du règlement 96-10 le 9 octobre 2019 par la résolution 2019-10-03;

CONSIDÉRANT QU'à l'occasion le responsable peut être absent et qu'il y a lieu de nommer un adjoint pour s'assurer que le règlement 96-10 est respecté;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS MICHON, ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins nomme Monsieur Mathieu Turcotte personne désignée adjointe responsable de l'application du règlement 96-10.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **08.02 - Nomination premier intervenant gestion des cours d'eau - Saint-Camille**

Dépôt de document.

## **09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT**

2020-05-11

### **09.01 - Ressource en eau potable et traitement des eaux usées**

CONSIDÉRANT QUE les opérations du Centre de traitement des boues septiques sont diminuées étant donné que 2 750 m<sup>3</sup> de boues est redirigé vers un autre endroit;

CONSIDÉRANT QUE l'opérateur affecté au Centre de traitement se retrouvera avec un nombre d'heures réduit;

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités de la MRC ont besoin d'une ressource en eaux usées et/ou en eau potable et que celles-ci se sont montrées intéressées à obtenir ces services de la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER  
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,  
ET RÉSOLU

QUE monsieur Serge Vachon soit autorisé à suivre les formations pour  
l'obtention des qualifications nécessaires pour répondre aux besoins des  
municipalités dans ces domaines.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-05-12

**09.02 - Vidange des étangs**

ATTENDU QUE lors de la séance du 11 septembre 2019, le Conseil de  
la MRC des Etchemins s'est dit en accord avec les travaux de vidange  
des étangs propriété de la Municipalité de Lac-Etchemin (résolution  
2019-09-26);

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC s'est également engagé à payer  
lesdits travaux dans la proportion prévue à l'entente intervenue en 1994;

ATTENDU QU'il a été décidé que la municipalité de Lac-Etchemin serait  
maître d'oeuvre du dossier;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-Etchemin a procédé à un appel  
d'offres sur invitation et qu'un contrat a été accordé au plus bas  
soumissionnaire conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE  
LEMIEUX,  
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins prenne acte du contrat accordé à CGEI au  
prix de 400\$ la tonne, avant taxes et s'engage à payer la facture dans  
une proportion de 72% tel que décrit à l'entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**09.03 - Réparation usine centre de traitement des boues**

M. Roy fait un compte rendu des réparations qui ont été effectuées à  
l'usine.

**09.04 - Entente avec Environek pour disposition des tubulures**

Dépôt du projet d'entente et du projet de lettre aux acériculteurs.

**09.04.01 - Projet tubulure**

- Dépôt de résolution - Municipalité de Sainte-Justine

- Dépôt de résolution - Municipalité de Saint-Benjamin

2020-05-13

**09.05 - Projet "Symbiose industrielle"**

ATTENDU que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)  
2015-2019 de la MRC des Etchemins prévoit plusieurs mesures qui  
visent à mieux gérer les matières résiduelles issues du secteur  
institutionnel, commercial et industriel (ICI);

ATTENDU que le secteur des ICI contribue à environ 25% du tonnage  
annuel de matières enfouies dans le Lieu d'enfouissement technique  
(LET) de la MRC;



ATTENDU que les matières enfouies provenant du secteur ICI contribuent de façon négative à la performance territoriale des municipalités partenaires du Service de gestion des matières résiduelles, ce qui affecte à la baisse le montant des redistributions de la redevance à l'élimination reçue par la MRC;

ATTENDU que dans plusieurs régions du Québec, des municipalités ont entrepris une démarche de symbiose industrielle afin de mettre en commun les ressources sur un territoire donné de façon à permettre de transformer les résidus d'un ICI en ressources pour un autre ICI, notamment symbiose Capitale-Nationale et symbiose Montmagny-L'Islet;

ATTENDU qu'un projet de symbiose industrielle pour le territoire Bellechasse-Etchemins ouvre la possibilité à un partenariat avec la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) Bellechasse-Etchemins pour contribuer au projet et y injecter du financement;

ATTENDU que le projet de symbiose industrielle pour le territoire Bellechasse-Etchemins a été présenté au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et qu'une somme de 143 104 \$ a été confirmée;

ATTENDU que le projet de symbiose industrielle Bellechasse-Etchemins totalise 179 124 \$ pour une période de trois ans et que le financement se répartit comme suit :

- FARR : 143 104 \$ - confirmé
- MRC de Bellechasse : 12 007 \$ - confirmé (résolution 20-02-039)
- MRC des Etchemins : 12 007 \$
- SADC : 12 006 \$ - confirmé

ATTENDU que le montant de 12 007 \$ assumé par la MRC des Etchemins serait assumé à même son budget général;

ATTENDU que la MRC des Etchemins accepte que la MRC de Bellechasse agisse à titre de mandataire du projet de symbiose industrielle Bellechasse-Etchemins;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte :

- 1° que la MRC de Bellechasse agisse à titre de mandataire du projet de symbiose industrielle Bellechasse-Etchemins.
- 2° que la participation financière de la MRC des Etchemins pour le projet de symbiose industrielle Bellechasse-Etchemins se limite à 12 007 \$.
- 3° que la MRC des Etchemins autorise la chargée de projet GMR, Mme Gaëlle Crête à piloter ce dossier pour la MRC de Bellechasse et la MRC des Etchemins.
- 4° que le service de gestion des matières résiduelles fixe des objectifs mesurables pour la première année du projet et en fasse le dépôt au Conseil de la MRC des Etchemins.
- 5° qu'une reddition de compte annuel soit faite au Conseil de la MRC des Etchemins afin de valider que l'ensemble des objectifs du projet sont

atteints.

6° que la MRC des Etchemins autorise le préfet, M. Richard Couët à signer tout document relatif à ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)**

### **10.01 - Lettre du Ministère de la Sécurité publique - suivi rapport annuel 2018**

Dépôt de document.

## **11 - DOSSIERS RÉGIONAUX**

### **11.01 - Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional (ancien FDT)**

Dépôt de document: courriel pour le premier versement.

2020-05-14

#### **11.01.01 - Priorités d'intervention**

	Priorité d'intervention	Secteurs ou clientèles
1	Supporter et consolider les entreprises et organismes.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développement économique et des affaires</li><li>• Développement des communautés</li></ul>
2	Promouvoir les services existants et les infrastructures	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développement économique et des affaires</li><li>• Développement des communautés</li></ul>
3	Soutenir, développer et promouvoir l'industrie touristique	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tourisme</li><li>• Développement économique et des affaires</li></ul>
4	Promouvoir la construction résidentielle et commerciale	<ul style="list-style-type: none"><li>• Habitation</li><li>• Développement des communautés</li></ul>
5	Favoriser la conservation et la préservation de l'environnement, de la flore et de la faune	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ressources naturelles</li><li>• Environnement et développement durable</li></ul>
6	Planifier l'aménagement et le développement du territoire	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développement des communautés</li><li>• Aménagement du territoire</li></ul>

ATTENDU les priorités retenues par le Conseil de la MRC des Etchemins pour orienter l'utilisation de l'enveloppe accordée dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR

PROVENÇAL,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins adopte les priorités d'intervention incluses dans le présent tableau. QUE le tableau des priorités soit publié sur le site Internet de la MRC et qu'une copie soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-05-15

**11.01.02 - Politiques de soutien du Fonds régions et ruralité 2020-2021**

CONSIDÉRANT QUE lors du Comité de travail du Conseil de la MRC des Etchemins les membres ont décidé de reconduire l'actuelle Politique de soutien du Fonds de développement des territoires en l'actualisant pour devenir "Politiques de soutien du Fonds régions et ruralité 2020-2021"

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QUE le document "Politiques de soutien du Fonds régions et ruralité 2020-2021" soit et est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-05-16

**11.01.03 - Tableau de répartitions du programme "Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)"**

CONSIDÉRANT QUE le tableau des répartitions de l'enveloppe de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) a été soumis aux élus lors du Comité de travail du Conseil de la MRC des Etchemins le 6 mai 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins adopte le tableau des répartitions des sommes accordées dans le cadre du programme « Fonds régions et ruralité 2020-2021 » pour la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) tel que déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**11.02 - Radio Bellechasse - dossier relocalisation**

Point d'information.

2020-05-17

**11.03 - Plan de relance - Dossier Modex**

**Monsieur Camil Turmel, maire de Lac-Etchemin, se retire de la rencontre, il est 18 h 25.**

ATTENDU QUE Monsieur André Turcotte a déposé une demande d'aide financière lors du premier appel de projets du Plan de relance à l'automne 2018 au nom d'une compagnie à être formée sous le nom de « Modex » pour démarrer une entreprise de fabrication de maisons préusinées dans l'ancienne usine SBI;

ATTENDU QUE celle-ci a été refusée;

ATTENDU QUE Monsieur André Turcotte a déposé une nouvelle

demande pour le même projet lors du second appel de projets au printemps 2019 pour une somme de 150 000 \$ et que celle-ci a été acceptée sur une période de trois ans;

ATTENDU QUE suite à l'acceptation, la MRC a demandé à Monsieur Turcotte le 30 mai 2019 des informations pour compléter le dossier afin de procéder à la signature du protocole d'entente;

ATTENDU QUE le demandeur n'a jamais donné suite aux demandes d'informations de la MRC;

ATTENDU QUE le 6 décembre 2019, la MRC a appris que la bâtisse visée par le projet avait été achetée par « Structure R.B.R. Inc. » de Saints-Anges au montant de 475 000 \$;

ATTENDU QU'à quelques reprises depuis cette date, la MRC a essayé d'obtenir à nouveau les informations manquantes, mais que Monsieur Turcotte n'a pas donné suite ou n'a pas été précis dans ses réponses;

ATTENDU QUE le Comité de gestion du Plan de relance a recommandé, lors de sa rencontre du 17 avril 2020, de mettre fin à ce dossier et de retirer l'offre de 150 000 \$ sur trois ans à Modex;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte la recommandation du Comité de gestion et annule le montant de 150 000 \$ accordé à Modex puisque le demandeur n'a pas rempli ses obligations malgré les délais accordés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**Monsieur Camil Turmel est de retour dans la rencontre, il est 18 h 27.**

#### **11.04 - Dossier Internet**

Point d'information.

#### **12 - AFFAIRES NOUVELLES**

2020-05-18

##### **12.01 - Entériner signature du contrat du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises**

ATTENDU QUE la MRC des Etchemins a reçu le 3 avril 2020 confirmation d'une somme de 414 975 \$ du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

ATTENDU QU'un contrat entre la MRC et le ministère de l'Économie et Innovation du Québec concernant ladite aide devait être signé et qu'il l'a été en date du 14 avril 2020 afin que les fonds soient déboursés par le ministère;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du contrat "Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises" et en avoir compris les exigences;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins entérine la signature du contrat du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises par le préfet, Monsieur Richard Couët, pour et au nom de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **13 - DEMANDE DON / COMMANDITE**

Aucune demande.

### **14 - DEMANDE D'APPUI**

#### **14.01 - Tableau des initiatives régionales - Achat local**

Dépôt de document.

#### **14.02 - Voix du Sud**

Dépôt de document.

#### **14.03 - Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins**

Dépôt de document.

#### **14.04 - Caisse Desjardins**

Dépôt de document.

### **15 - CORRESPONDANCE**

#### **15.01 - Fermeture du territoire - Réponse de la Direction de santé publique**

Dépôt de document.

#### **15.02 - Nomination mairesse suppléante - Saint-Luc**

Dépôt résolution 2020-04-18.

#### **15.03 - Programme aide au développement transport collectif - Volet II**

Dépôt correspondance premier versement provisoire pour l'année 2020.

### **16 - DIVERS**

### **17 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

2020-05-19

### **18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 18 h 47.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

RICHARD COUËT  
PRÉFET

---

DOMINIQUE VIEN  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE